

VILLE DE BELFORT

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Objet de la délibération

SEANCE DU MARDI 25 JUIN 2024

N° 2024-57

Adoption du Budget
Supplémentaire 2024 de
la Ville de Belfort - Budget
principal et budgets
annexes du CFA et du
lotissement Dorey

Le 25 juin 2024, à 19h00, les membres du conseil municipal, dont le nombre en exercice est de 43, régulièrement convoqués, se sont réunis salle Olivier Barillot, située au 1er étage de l'annexe de l'Hôtel de Ville et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, rue Frédéric Auguste Bartholdi à Belfort, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Maire.

Etaient présents :

M. Damien MESLOT, M. Sébastien VIVOT, Mme Florence BESANCENOT, M. Yves VOLA, Mme Delphine MENTRÉ, Mme Marie-Hélène IVOL, M. Tony KNEIP, Mme Evelyne CALOPRISCO, M. Jean Marie HERZOG, Mme Corinne CASTALDI, M. Joseph ILLANA, Mme Rachel HORLACHER, M. Nikola JELICIC, Mme Nathalie BOUDEVIN, Mme Christiane EINHORN, Mme Latifa GILLIOTTE, Mme Marie-Thérèse ROBERT, Mme Loubna KETFI-CHARIF, Mme Charlène AUTHIER, Mme Marie STABILE, M. Alain PICARD, Mme Parvin CERF, M. Brice MICHEL, Mme Marianne DORIAN, Mme Dominique CHIPEAUX, M. Philippe LEGROS, Mme Marguerite MOUILLESEAUX, M. Olivier BLOCH, M. René SCHMITT, Mme Annie BAULAY, M. Karel TRAPP.

Etaient absents :

M. Bouabdallah KIOUAS - mandataire : M. Sébastien VIVOT
Mme Claude JOLY - mandataire : Mme Corinne CASTALDI
M. Samuel DEHMECHE - mandataire : Mme Marianne DORIAN
M. David DIMEY - mandataire : Mme Christiane EINHORN
M. Romuald ROICOMTE - mandataire : M. Alain PICARD
M. François BORON - mandataire : M. Damien MESLOT
M. Florian CHAUCHE - mandataire : M. René SCHMITT

(application de l'Article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Mme Samia JABER
M. Bastien FAUDOT
Mme Jacqueline GUIOT
Mme Marie-José FLEURY
M. Christophe GRUDLER

Secrétaire de séance : M. Brice MICHEL



La séance est ouverte à 19h00 et levée à 21h40.



DELIBERATION N° 2024-57

de M. Sébastien VIVOT

1er Adjoint chargé des finances, de la prospective économique et du mécénat

Direction des Finances

Références : SV/JS/RB/CN/DB/MNS
Code matière : 7.1

Objet : Adoption du Budget Supplémentaire 2024 de la Ville de Belfort - Budget principal et budgets annexes du CFA et du lotissement Dorey

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-21 et L.2313-1 ;

Le budget supplémentaire qui vous est présenté a pour fonction :

- De constater la reprise des résultats de l'exercice antérieur tels qu'ils figurent dans la délibération d'affectation des résultats,
- De constater le report en dépenses et en recettes des inscriptions budgétaires qui n'ont pas fait l'objet d'une réalisation au cours de l'exercice précédent et dont l'opportunité n'est pas remise en cause, telles qu'elles apparaissent dans le compte administratif 2023,
- D'ajuster les inscriptions du budget primitif,
- D'inscrire enfin de nouvelles opérations.

Vous trouverez en annexe une synthèse des principales propositions d'ouvertures ou de modification des crédits, ainsi que les subventions attribuées aux associations.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, de l'Instruction Comptable M57,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE

d'adopter le budget supplémentaire 2024 de la ville de Belfort : budget principal, budget annexe du CFA et budget annexe du lotissement secteur Dorey,

d'approuver le versement des nouvelles subventions figurant dans le présent rapport et ses annexes, en procédant à un vote distinct pour les associations qui comptent un membre du conseil municipal, soit au sein de leur bureau, soit en qualité de salarié :

- Madame Delphine MENTRE ne prend pas part au vote au titre de l'association ATOMES.
- Mesdames Marianne DORIAN, Marie STABILE et Monsieur Samuel DEHMECHE ne prennent pas part au vote au titre de l'association OÏKOS.

d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer un avenant ou à conclure avec les associations concernées les conventions d'objectifs et de moyens.

Pour	30	
Contre	0	
Suffrages exprimés	30	
Abstentions	4	M. René SCHMITT, M. Florian CHAUCHE, Mme Annie BAULAY, M. Karel TRAPP.
Ne prend pas part au vote	4	Mme Delphine MENTRÉ, Mme Marie STABILE, M. Samuel DEHMECHE, Mme Marianne DORIAN

Ainsi délibéré en l'Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, le 25 juin 2024 ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme
Le Maire de Belfort
et par délégation
Le Directeur Général des services,



Jérôme SAINTIGNY

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

Publiée le : 28 juin 2024
Date de télétransmission : 28 juin 2024
Identifiant de télétransmission : 090-219000106-20240625-lmc128028A-BF-1-1

Synthèse du budget supplémentaire 2024 de la ville de Belfort

Le budget supplémentaire 2024 est un budget correctif, intervenant consécutivement à l'adoption du budget primitif 2024, qu'il modifie en recettes comme en dépenses. Il intègre budgétairement la reprise des résultats du compte administratif 2023.

1 - Section de fonctionnement

1.1 Reprise des résultats

Suite à la délibération d'affectation des résultats, la somme de 1 506 039,86 € est inscrite en recette comme résultat de fonctionnement reporté (ligne 002).

1.2 Recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement inscrites au budget supplémentaire présentent des inscriptions nouvelles à hauteur de **+ 1,1 M€**.

Cela correspond notamment aux ajustements suite aux notifications reçues pour :

- Les recettes provenant de la fiscalité locale : **+ 119 K€**.
- La Dotation Forfaitaire (DF) de **- 17 K€** et la Dotation Nationale de Péréquation (DNP) de **- 6 K€**.
- La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) : **+ 289 K€**.
- La Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle : **- 29 K€**.
- La compensation au titre des exonérations de taxe foncière : **+ 13 K€**.
- Le FCTVA : **+ 38 K€**.
- Les subventions au titre de la Dotation Politique de la Ville : **+ 235 K€ dont :**
 - **- 396 K€** pour le réaménagement et la végétalisation de la Place de Franche-Comté (perçu en 2023 et inscrit au BP 2024).
 - **+ 631 K€** au titre de 2024 pour les projets suivants :
 - Remplacement du sol sportif de la grande salle du Gymnase Diderot : **+ 38 K€**.
 - Pose de store pare chaleur à l'école Pergaud : **+ 45 K€**.
 - Reprise complète de la toiture du centre culturel de la Pépinière : **+ 91 K€**.
 - Sonorisation de la Maison du peuple : **+ 182 K€**.
 - Dépenses de personnel de la Bibliothèque Glacis et des animateurs jeunesse : **+ 275 K€**.
- Les recettes de la CAF pour le secteur de la petite enfance : **+ 298 K€**.
- Un ajustement des recettes des loyers : **+ 56 K€**.
- La refacturation de charges locatives de l'Atria au titulaire de la DSP : **+ 80 K€**.
- Les subventions dans le cadre de la politique de Ville pour l'organisation du FIMU pour **+ 14 K€** et pour les actions menées par les musées pour **+ 7 K€**.
- Un ajustement de la participation complémentaire au SMGPAP de **+ 4 K€** au titre de l'année N-1.
- Un ajustement des recettes d'affermage du camping suite au transfert de compétences à GBCA pour **- 5 K€**.

1.3 Dépenses réelles de fonctionnement (hors subventions aux associations et charges de personnel)

Les charges réelles de fonctionnement inscrites au budget supplémentaire augmentent de **+ 1,4 M€**.

Les charges à caractère général (chapitre 011) progressent de **+ 1,3 M€** correspondant principalement à :

- Un ajustement des crédits des services suite aux devis et commandes passés qui intègrent des évolutions de prix plus importantes de la part des fournisseurs pour **767 K€**.
- Des dépenses de location et d'énergie de l'Atria pour **+ 130 K€**. Une refacturation des fluides au titulaire de la DSP est prévue à hauteur de + 80 K€.
- Des frais de gardiennage du parking des 4 As pour **+ 130 K€**.
- Des dépenses liées au personnel (frais de formation, cabinet de recrutement,) pour **+ 101 K€**.
- Des dépenses d'entretien et d'achat de fournitures pour le stade Mattler (remise en état du terrain synthétique et du terrain en herbe, banc de touche...) pour **+ 51 K€**.
- Les frais d'organisation du FIMU (mise en place d'une scène, aménagement de la Place de la République, prestations diverses) pour **+ 21 K€**. Une recette de + 14 K€ est attendue.
- Des dépenses relatives au Stade Serzian dans le cadre du transfert de compétence entre la GBCA et la Ville (gardiennage et frais de maintenance) pour **11 K€**.
- L'ajustement du remboursement des frais de fonctionnement du service Etat Civil de la commune de Trévenans pour **+ 7 K€**.
- Des frais de mise à disposition du gymnase Condorcet pendant les travaux du gymnase Coubertin pour **4 K€**.
- Des prestations supplémentaires pour le Projet Culturel Scientifique Educatif et Social (PCSES) pour **4 K€**.
- Des frais d'expertise comptable pour l'analyse des dossiers de la Commission d'Indemnisation Amiable (CIA) pour **3 K€** (cf charges de gestion courante).

Les charges de gestion courante (chapitre 65) hors subventions aux associations augmentent de **+ 75 K€**.

Cela correspond principalement à :

- Le remboursement des taxes foncières suite aux acquisitions de bâtiments pour **+ 56 K€**.
- Des dépenses prévisionnelles liées à l'indemnisation des commerçants suite aux préjudices économiques subis lors des travaux publics d'envergure diligentés par la Ville pour **7 K€** (Délibération 2024-35 du 21 mars 2024 de création d'une Commission d'indemnisation amiable CIA).
- L'ajustement de la participation au syndicat de la fourrière pour **+ 4 K€**.
- Un redéploiement des participations versées à la MIFE suite à l'annulation de deux projets pour **12 K€** pour le versement d'une aide complémentaire au projet Agora Job.
- Les frais d'abonnement des logiciels pour **+ 8 K€**.

1.4 Dépenses de personnel

Aucun ajustement des dépenses de personnel n'est prévu au budget supplémentaire.

1.5 Subventions versées aux associations

Les modifications budgétaires apportées sont des demandes nouvelles non financées par les enveloppes à affecter votées au budget primitif 2024 pour **+ 40 311€**.

1.5.1 Dépenses nouvelles :

- Subvention de **38 000 €** à l'association Belfort Aire Urbaine Handball (BAUHB).
- Subvention de **2 311€** à la Maison de Quartier du Centre-Ville pour le financement du poste de direction.

L'affectation des subventions ci-dessus doit être approuvée via le présent rapport.

1.5.2 Attribution des enveloppes à affecter votées lors du budget primitif :

Des crédits ont été prévus au BP 2024 afin de soutenir des projets présentés en cours d'année par les associations. Le disponible globalisé sur ces crédits permet le financement des dépenses suivantes :

- Subvention de **3 000 €** à l'ASMB Pétanque.
- Subvention de **400 €** à l'ADAPEI pour l'organisation d'un concert caritatif.
- Subvention de **3 000 €** à l'Association Sportive Belfort Sud.
- Subvention de **7 000 €** à l'Association Livres 90 pour l'organisation de la foire aux livres.
- Subvention de **1 000 €** à l'Amicale Miotte Brisach pour l'organisation des 70 ans de l'amicale.
- Subvention de **500 €** à l'Association O Fil des Prémas pour soutenir l'Association dans ses projets.
- Subvention de **500 €** à l'Association Aux Creux de l'Oreille pour le fonctionnement de l'Association.
- Subvention de **1 700 €** à l'ASMB Football pour leur permettre de couvrir les frais de délocalisation des entraînements.

L'affectation des subventions ci-dessus doit être approuvée via le présent rapport.

1.6 Provisions pour risques et charges :

Aucun ajustement des provisions pour risques et charges n'est prévu au Budget supplémentaire.

1.7 Equilibre de la section de fonctionnement

Recettes réajustées ou nouvelles	1 098 301,00 €
Recettes d'ordre au sein de la section de fonctionnement	25 000,00 €
Résultat de fonctionnement reporté 2023	1 506 039,86 €

Total des recettes de fonctionnement 2 629 340,86 €

Dépenses réajustées ou nouvelles	1 411 770,00 €
Dépenses d'ordre au sein de la section de fonctionnement	0,00 €

Total des dépenses de fonctionnement 1 411 770,00 €

Autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement 1 217 570,86 €

2- Section d'investissement

2.1 Reprise des résultats

Suite à la délibération d'affectation des résultats, la somme de 8 158 114,18 € est inscrite en dépense comme résultat (déficit) d'investissement reporté (ligne 001). La somme de 15 143 443,98 € en recette d'investissement permet de couvrir le déficit d'investissement après constatation des restes à réaliser en dépense et en recette.

2.2 Recettes réelles d'investissement

Le montant des recettes réelles d'investissement inscrites au budget supplémentaire augmente de **+ 2,5 M€** et correspond à :

- Des recettes de subvention pour **+ 2,2 M€** :
 - 40 K€ pour la modernisation de l'éclairage public (financement de l'Etat dans le cadre du Fonds vert).
 - 253 K€ pour le réaménagement de la Place de Franche-Comté (financement de l'Etat dans le cadre du Fonds vert).
 - 200 K€ pour l'opération de restructuration de l'immeuble 130 Avenue Jean Jaurès (financement de l'Etat dans le cadre du Fonds vert).
 - 24 K€ pour la réparation des dégâts et dommages résultant des violences urbaines survenues en 2023.
 - 1,5 M€ pour les travaux d'extension du Musées Jardot :
 - 657 K€ de la Région Bourgogne Franche-Comté.
 - 200 K€ du Département du Territoire de Belfort
 - 600 K€ de Grand Belfort Communauté d'Agglomération dans le cadre du fonds d'aide aux communes
 - 6 K€ de la Région Bourgogne Franche-Comté dans le cadre de la rénovation énergétique (Effilogis).
 - 30 K€ pour le remplacement de la toiture et de la façade vitrée du marché des Vosges.
 - 71 K€ pour les actions de sensibilisation de lutte contre les déchets abandonnés (+ 45 K€ de Citéo) et les mégots dans l'espace public (+ 26 K€ de ALCOME).
 - 45 K€ pour les travaux du Fort de la Justice (Fondation du Patrimoine).
 - 20 K€ pour les études de la restauration du front ouest des remparts (DRAC).
 - 88 K€ de l'Etat dans le cadre de la DSIL :
 - 54 K€ pour l'aménagement d'une piste cyclable Avenue du Champs de Mars.
 - 34 K€ pour la résorption d'une discontinuité cyclable entre le quartier de la Miotte et la vieille ville de Belfort.
 - - 17 K€ de l'Etat pour l'installation des caméras de surveillance.
- **+ 527 K€** de produits de cession se rapportant aux ventes suivantes :
 - Cuisine centrale pour 356 K€.
 - Local commercial 122 Avenue Jean Jaurès pour 63 K€.
 - Terrain Boulevard Kennedy pour 109 K€.
- **- 270 K€** pour les recettes de FCTVA.

2.3 Dépenses réelles d'investissement

Le montant des dépenses réelles d'investissement inscrites au budget supplémentaire augmente de **+ 2 M€**.

Les dépenses nouvelles sont en partie financées sur la base du redéploiement des crédits votés au budget primitif suite à un ajustement des crédits initiaux.

Les dépenses nouvelles correspondent principalement à :

- Des achats de bâtiments ou terrains pour **356 K€**, notamment :
 - Immeuble 136 Avenue Jean Jaurès : 312 K€.
 - Local commercial 222 Avenue Jean Jaurès : 51 K€.
 - Local 33 Ter Avenue Jean Jaurès : 35 K€.
 - Garage 8 Rue du Vélodrome : 4 K€.
 - Studio 147 Avenue Jean Jaurès : 30 K€
 - Appartement et garage 147 Avenue Jean Jaurès : 49 K€.
 - Fonds de commerce : 54 K€.
- Financement de la concession de travaux à la SPL Belfort Aménagement dans le cadre des travaux confiés : **600 K€**.
- Des dépenses liées à l'aménagement du bâtiment situé 130 Avenue Jean Jaurès dans le cadre de la convention de mandat : **891 K€** dont 842 K€ pour les avances sur travaux versées à la Sodeb et 49 K€ d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO).
- Le remplacement du système de sonorisation à la Maison du Peuple : **365 K€**.
- L'ajustement de la participation de la collectivité au capital de la SODEB : **136 K€** (cf délibération 2024-13 du 21 mars 2024).
- Les travaux d'extension du skate parc de Serzian : **+ 100 K€**.
- L'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'extension du cimetière Bellevue : **100 K€**.
- Les travaux et l'achat de matériel pour le stade Serzian suite au transfert de compétence avec Grand Belfort Communauté d'Agglomération (GBCA) : **60 K€**.
- Les travaux du Pont Legay pour **60 K€**.
- Les travaux de sécurisation du parking de l'Arsenal pour **51 K€**.
- Les travaux de démolition du local Rue de la Croix du Tilleul : **40 K€**.
- L'achat d'un équipement de traçage autonome des terrains de sport pour **32 K€**.
- Les dépenses relatives au projet d'implantation d'un parcours de marche et de prévention santé (Physio Parc) à l'étang des Forges pour **30 K€**.
- Les travaux de reprise de revêtement de la chaussée Rue Albert Thomas pour **26 K€**.
- Les aides à la création et à la rénovation des enseignes commerciales et devantures de l'Avenue Jean Jaurès (Délibération 2024-34 du 21 mars 2024) pour **25 K€**.
- L'acquisition de logiciels (Musées, facturation pour les placiers et les parkings, réussite éducative, logiciel Printack) pour **18 K€**.
- Les travaux du bâtiment rue Melville pour **16 K€**.
- La participation financière versée au Conseil départemental pour la construction du nouveau bâtiment des archives pour **24 K€**.
- L'achat d'équipement et mobilier urbain (corbeilles et cendriers) pour **13 K€**. Des recettes sont attendues pour + 71 K€ (Citéo et Alcome).
- Les travaux de réparation sur divers bâtiments pour **9 K€** (mur remparts Char Martin, branchement définitif coffrets véhicules CCAS, réalisation d'une trappe accès plenum salle des fêtes, volets Multi accueil les Petits explorateurs...).
- Le renouvellement du matériel suite au cambriolage de la base de vie Barbier : **8 K€**.

- Le financement d'une étude de faisabilité pour le 153 avenue Jean Jaurès **7 K€**.
-
- La restauration par anoxie d'un tableau de la Cathédrale pour **3 K€**.
- Une subvention d'équilibre du Budget annexe Lotissement Dorey suit à la constatation du résultat 2023 : **1 M€**.

2.4 Subventions versées aux Associations

Les modifications budgétaires apportées sont des demandes nouvelles non financées par les enveloppes à affecter votées au budget primitif 2024 pour **+ 23 €**.

- Subvention de **13 000 €** à l'Association OIKOS pour l'achat d'un véhicule.
- Subvention de **9 500 €** à l'Association ATOMES pour le financement de travaux.

L'affectation des subventions ci-dessus doit être approuvée via le présent rapport.

3- Opérations d'ordre

Opérations d'ordre dans la même section :

Une somme de **20 K€** est prévue pour la régularisation des mémoires de la SODEB dans le cadre de l'opération sous mandat d'aménagement du secteur Dorey.

Opérations d'ordre entre sections :

Une somme de **25 K€** est prévue pour les écritures d'amortissement au prorata temporis des subventions reçues.

4- Equilibre de la section d'investissement

Recettes réajustées ou nouvelles	1 953 572,64 €
Cessions	527 335,00 €
Affectation des résultats 2023	15 143 443,98 €
Recettes d'ordre au sein de la section investissement	20 309,00 €
Autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement	1 217 570,86 €
Résultat d'investissement reporté 2023	0,00 €
Recettes reportées	1 869 756,57 €
Total des recettes d'investissement	20 731 988,05 €

Dépenses réajustées ou nouvelles	1 966 646,87 €
Reprise du déficit 2023	8 158 114,18 €
Travaux en régie	0,00 €
Dépenses d'ordre au sein de la section investissement	45 309,00 €
Dépenses reportées	8 855 086,37 €

Total des dépenses d'investissement **19 025 156,42 €**

Besoin de financement **-1 706 831,63 €**

Le projet de budget supplémentaire se traduit par une baisse du recours prévisionnel à l'emprunt de **- 1 706 831,63 €** par rapport aux prévisions établies lors du budget primitif.

Synthèse du budget supplémentaire 2024 du CFA

1 - Section de fonctionnement

1.1 Reprise des résultats

Suite à la délibération d'affectation des résultats, la somme de 4 590 234,69 € est inscrite en recette comme résultat de fonctionnement reporté (ligne 002).

1.2 Recettes réelles de fonctionnement

Le montant des recettes réelles de fonctionnement inscrites au budget supplémentaire est de **+ 6 K€**. Il s'agit de la régularisation de la participation au SMGPAP au titre de l'exercice 2023.

1.3 Dépenses réelles de fonctionnement

Le montant des dépenses réelles de fonctionnement inscrites au budget supplémentaire est de **+ 2 K€**. Cette dépense concerne la surveillance des bâtiments.

1.4 Dépenses de personnel

Les dépenses de personnel inscrites au budget supplémentaire sont de **+ 245 K€** dont :

- + 46 K€ pour les salaires et charges.
- + 24 K€ pour faire face aux recours au service remplacement du centre de gestion.
- + 175 K€ pour des régularisations de charges sociales.

2- Section d'investissement

2.1 Reprise des résultats

Suite à la délibération d'affectation des résultats, la somme de 347 676,95 € est inscrite en dépense comme résultat (déficit) d'investissement reporté (ligne 001). La somme de 398 644,34 € en recette d'investissement permet de couvrir le déficit d'investissement après constatation des restes à réaliser en dépense et en recette.

2.2 Recettes réelles d'investissement

Aucun ajustement des recettes réelles d'investissement n'est prévu au budget supplémentaire.

2.3 Dépenses réelles d'investissement

Aucun ajustement des dépenses réelles d'investissement n'est prévu au budget supplémentaire.

3- Opérations d'ordre

Opérations de transfert entre sections :

Une somme de **23 K€** est inscrite en recettes de fonctionnement afin de constater les écritures d'amortissement des subventions reçues, suite à une omission lors de l'inscription au BP 2024.

4- Equilibre des sections

Recettes réajustées ou nouvelles	6 021,00 €
Régularisations amortissements (ordre)	23 000,00 €
Résultat de fonctionnement reporté 2023	4 590 234,69 €
Total des recettes de fonctionnement	4 619 255,69 €

Dépenses réajustées ou nouvelles	247 342,00 €
Dépenses d'ordre	0,00 €
Total des dépenses de fonctionnement	247 342,00 €

Autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement	4 371 913,69 €
--	-----------------------

Recettes réajustées ou nouvelles	0,00 €
Affectation des résultats 2023	398 644,34 €
Recettes d'ordre	0,00 €
Autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement	4 371 913,69 €
Résultat d'investissement reporté 2023	0,00 €
Recettes reportées	23 730,99 €
Total des recettes d'investissement	4 794 289,02 €

Dépenses réajustées ou nouvelles	0,00 €
Reprise du déficit 2023	347 676,95 €
Régularisations amortissements (ordre)	0,00 €
Dépenses reportées	74 698,38 €

Total des dépenses d'investissement	422 375,33 €
--	---------------------

Besoin de financement	-4 371 913,69 €
------------------------------	------------------------

Le budget supplémentaire du CFA dégage un excédent de 4,37 M€ qui sera affecté au programme important de rénovation de l'établissement. Les études ont démarré et la programmation des travaux est envisagée sur la période 2026- 2028.

Synthèse du budget supplémentaire 2024 Lotissement secteur Dorey

1 - Section de fonctionnement

1.1 Reprise des résultats

Aucun résultat de fonctionnement n'est dégagé au compte administratif 2023.

1.2 Recettes réelles de fonctionnement

Aucun ajustement des recettes réelles de fonctionnement n'est prévu au budget supplémentaire.

1.3 Dépenses de fonctionnement

Le montant des dépenses réelles de fonctionnement inscrites au budget supplémentaire est de **+ 6 K€**.

Cette dépense nouvelle correspond à la régularisation des sommes versées à la SODEB dans le cadre de sa mission de maîtrise d'ouvrage de l'opération d'aménagement du secteur Dorey (cf rapport budget principal).

2- Section d'investissement

2.1 Reprise des résultats

Suite à la délibération d'affectation des résultats, la somme de 1 042 160,87 € est inscrite en dépense comme résultat (déficit) d'investissement reporté (ligne 001).

2.2 Recettes réelles d'investissement

Aucun ajustement des recettes réelles d'investissement n'est prévu au budget supplémentaire.

2.3 Dépenses réelles d'investissement

Aucun ajustement des dépenses réelles d'investissement n'est prévu au budget supplémentaire.

3- Opérations d'ordre

La tenue d'une comptabilité de stocks est obligatoire pour le suivi des lotissements. Les terrains aménagés ne sont pas retracés dans des comptes d'immobilisation, car l'objectif d'une opération de lotissement consiste en la vente de ces derniers.

Au vue des prévisions de dépenses nouvelles, il convient d'ajuster la valeur du stock de terrains par des écritures. Cette régularisation se traduit par des recettes et des dépenses d'ordre équilibrées en section de fonctionnement comme en section d'investissement sans impact sur le résultat global du budget.

4- Equilibre des sections

Recettes réajustées ou nouvelles	0,00 €
Constatation stocks exercice N (ordre)	6 085,00 €
Résultat de fonctionnement reporté 2023	0,00 €
Total des recettes de fonctionnement	6 085,00 €

Dépenses réajustées ou nouvelles	6 085,00 €
Annulation du stock exercice N-1 (ordre)	0,00 €
Total des dépenses de fonctionnement	6 085,00 €

Autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement	0,00 €
--	---------------

Recettes réajustées ou nouvelles	0,00 €
Affectation des résultats 2022	0,00 €
Annulation du stock exercice N-1 (ordre)	0,00 €
Autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement	0,00 €
Résultat d'investissement reporté 2022	0,00 €
Recettes reportées	0,00 €
Total des recettes d'investissement	0,00 €

Dépenses réajustées ou nouvelles	0,00 €
Reprise du déficit 2023	1 042 160,87 €
Constatation stocks exercice N (ordre)	6 085,00 €
Dépenses reportées	0,00 €
Total des dépenses d'investissement	1 048 245,87 €

Besoin de financement	1 048 245,87 €
------------------------------	-----------------------

Le projet de budget supplémentaire se traduit par une augmentation de la participation du budget principal de **1 048 245,87 €** par rapport aux prévisions établies lors du budget primitif.